**Procès verbal**

**ASSEMBLEE GENERALE ACDPM BAIE DE SOMME du 27 Avril 2019 à 15H00.**

Les membres du Conseil d’administration et les adhérents de l’association, après avoir été invités par courrier, courrier électronique, affichage et voie de presse, se sont réunis en Assemblée Générale le Samedi 27 AVRIL 2019 à 15H00 au Casino de Saint-Valery sur Somme.

Parmi les 140 personnes présentes, nous avons le plaisir et l’honneur d’accueillir entre autres, Mrs Haussoulier Maire de Saint-Valery, Maquet Député, Gombart représentant la Fédération des Chasseurs de la Somme, Duhem de l’association des chasseurs de gibier d’eau du Nord et Brunet, expert-comptable de l’association,

Le Président N. LOTTIN ouvre la séance et après avoir demandé une minute de silence en hommage aux adhérents disparus, donne la parole à :

 **M. Haussoulier (Maire, Président du Syndicat Mixte et représentant également M. SOMON, président du** **Conseil Départemental de la Somme)** annonce aux chasseurs que c’est la dernière fois que l’Assemblée Générale se déroulera dans cette salle et que l’an prochain les débats auront lieu à l’Entrepôt des sels.

Il réitère son soutien indéfectible aux chasseurs de la Baie de Somme en insistant sur le fait que la chasse est bien représentée au sein des équipements du Syndicat Mixte.

Il propose même à la salle d’agir en partenaire plus actif pour l’entretien du territoire de chasse, notamment en créant des actions en faveur de l’accueil et du stationnement du gibier d’eau (étrépage, platières…)

**M. Maquet, député** entame son allocution en annonçant que bien que non chasseur, il sera toujours notre interlocuteur auprès des instances politiques nationales. Il fait part des lignes directrices de la réforme de la chasse au sein de l’Office Français de la Biodiversité.

 -2-

Il rebondit sur le dossier des oies en faisant part de sa déception, mais en annonçant que le dossier se renforce au profit des chasseurs (radars = données scientifiques irréfutables).

 Concernant l’implantation des éoliennes, il considère qu’il faut faire une « pause » car sur les 6000 mille existantes en France, 900 ont été érigées dans notre département !

Il en termine en nous mettant en garde contre la montée du « Véganisme » phénomène de société inquiétant et extrêmement violent…

**Rapport moral du Président**

Nicolas LOTTIN fait état de sa désapprobation concernant le manque de retour d’ailes de canards provenant des chasseurs pourtant très utiles pour étayer nos dossiers scientifiques et mieux comprendre la dynamique des populations.

Il en est de même pour le retour des carnets de prélèvements des limicoles, pourtant obligatoire depuis la signature du dernier bail de chasse !

Il annonce la révision de la Charte des bonnes pratiques pour l’entretien des mares et des huttes et notamment pour l’extension du périmètre de fauchage désormais autorisé jusqu’à 20 mètres du bord de mare.

Dans cette rubrique il martèle l’obligation de respecter scrupuleusement les décisions administratives relatives aux travaux car l’association est menacée de poursuites judiciaires en cas de non application.

Il est parfois fort difficile (et décourageant !) de compter sur l’appui du Poste de Gestion du Littoral pour réaliser certaines actions. Ex : opération de fauchage en Baie à grande ampleur pourtant nécessaire à la biodiversité !

Il rebondit sur plusieurs informations véhiculées lors du rapport d’activité de l’association présenté par le directeur.

Il revient sur la grosse déception vécue en fin de saison avec le jugement du Conseil d’Etat nous privant de la chasse des oies en Février et annonce que

-3-

l’UNACOM et la FNC travaillent désormais main dans la main pour essayer de voir triompher cet épineux et douloureux dossier !

Toutes les composantes de la chasse (techniques, juridiques, scientifiques…) doivent être réunies.

Il est rappelé que tout sociétaire est adhérent annuellement à l’UNACOM à hauteur de 2€ (compris dans le montant de la licence). Cette information ayant déjà été relayée lors de l’assemblée générale précédente suite au questionnement d’un sociétaire.

**Question écrite**

La question écrite posée par une soixantaine de sociétaires visant à modifier les horaires de chasse (1/2 heure avant et après le coucher du soleil) a été soumise au vote à main levée. Une grande majorité d’adhérent s’y est opposée.

**Rapport d’activité présenté par le directeur**

Il énumère les différentes actions portées par l’association :

Festival de l’Oiseau – Transbaie – Salon des Migrateurs – Nettoyage en relation avec le Parc Naturel Marin – Accueil des étudiants – Projets culturels et environnementaux avec les collégiens - Accueil des chasseurs à la hutte pédagogique (107 nuits occupées par 195 chasseurs issus de 17 départements). Il remercie deux concessionnaires proches de la hutte pédagogique qui distillent de précieux conseils aux occupants de celle-ci (Mrs Raguenne et Baillon), ainsi M. Delabarre (administrateur) qui accueille et surveille les appelants de l’association toute l’année !

2188 adhérents au cours de la saison 2018/2019 soit : 1903 licences hutte-hutteau (65€) – 285 licences botte (50€) et 78 licences temporaires (15€).

Le nombre d’adhérents a baissé de 129 par rapport à la saison 2017/2018 !

 -4-

Il fait part de sa joie d’annoncer que la vente des licences en ligne sera effective dès la prochaine saison.

Les chasseurs ont été plus disciplinés lors de la dernière saison, malgré tout le le service de garderie a relevé quelques infractions sérieuses, telles que chasse sans licence et attache du nombre d’appelants supérieure à la réglementation de l’association.

Il rappelle que les abords des huttes doivent être dans un état irréprochable avant d’annoncer que la prochaine opération du nettoyage de la Baie aura lieu le 15 Juin.

L’assemblée est informée des différents rendez-vous notables au cours de la prochaine saison :

Transbaie le 23 Juin - Règlement des concessions le 29 Juin - Salon des Migrateurs 13 et 14 - Ouverture de la chasse le 3 Août.

L’association dispose de nouvelles vestes polaires, d’autocollants, de macarons brodés et de porte-clés.

Il en termine en insistant sur le fait que la chasse ne trouvera son salut que dans l’unité.

**Rapport financier**

Présenté par le Commissaire aux Comptes de l’association, M. BRUNET.

Le compte de gestion fait apparaître un déficit de 7056 euros.

Malgré tout il n’y a pas trop d’inquiétudes à avoir, cet état de fait étant le résultat de la perte de 129 adhérents, due à une saison de chasse pauvre en migrations d’oiseaux !

Les différents tarifs d’adhésion restent inchangés puisque les réserves de l’association le permettent

-5-

**Questions dans la salle**

* Un adhérent interpelle N. Lottin lui demandant si les formalités ont avancé concernant la possibilité de brûler les laisses d’estuaire.

Une réponse positive est difficile à donner puisqu’on se heurte au problème du statut de la laisse de mer !

**Intervention de Gaëtan Duponchelle (Président de Rando-Nature en Somme)**

Il rappelle les liens de bonne entente entre les deux structures en assurant que les guides-nature présentent toujours la chasse en Baie de Somme telle que pratiquée de manière traditionnelle, responsable et novatrice.

28100 adultes et scolaires ont été encadrées en 2018 par cette structure.

**M. Gombart FDC 80 (Commission migrateurs-représentant le Président Yves Butel)**

La chasse a un grand besoin d’être expliquée ! Il se félicite du travail de l’association et de celui mené par Rando-Nature en Somme car il considère que la communication véhiculée par le monde de la chasse est impérative !

La banque de données scientifiques est primordiale et se réjouit du maillage de radars mis en place par les chasseurs dans plusieurs départements. Les résultats seront irréfutables pour défendre les dossiers mis en avant par les chasseurs.

Il insiste sur les aspects liés à la sécurité et sur le respect absolu des espèces tirées !

Il en termine en informant l’assistance que la Fédération Départementale travaille d’arrache-pied pour que les territoires acquis par le Conservatoire du Littoral soient chassables ou le redeviennent.

-6-

**Olivier Buffet (Vice-président) : les prélèvements aux huttes et limicoles**

Il relate l’analyse des prélèvements opérés aux huttes (161) durant la saison 2017/2018 :

Total du prélèvement : 6939 becs-plats, soit 43.10 canard/hutte

10534 nuits effectuées par 15428 fusils, soit 0.45 canard/chasseur

Concernant les limicoles, seuls 110 carnets ont été retournés, soit 5%, c’est inadmissible

Première espèce prélevé : le courlis cendré. Viennent ensuite l’huîtrier pie, la bécassine des marais et le chevalier gambette

**Guy Duhem (membre association des chasseurs de gibier d’eau du Nord)**

Présente l’analyse des dernières années des prélèvements opérés aux installations de l’association. Ces travaux font l’objet d’une convention signée entre nos deux structures.

Il rappelle aux chasseurs présents l’importance de récolter les ailes de canards.

L’ordre du jour étant épuisé, le président clôt les débats à 18H00 et invite les participants à partager le pot de l’amitié.

 Le Secrétaire de séance Le Président

 Dominique Salesse Nicolas Lottin